



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2305 583

Le 20 juin 2023

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des bris de services*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 30 mai 2023, visant à obtenir les documents suivants :

1. *Le nombre de territoires de MRC ayant subi un bris de service depuis le 1^{er} janvier 2023. Veuillez nous indiquer, pour chacune de ces MRC:*
 - a. *Les dates de bris de service. Pour chacune de ces journées :*
 - i. *Le nombre de policiers dépêchés provenant d'une autre unité sur le territoire de MRC pour pallier le manque de policier;*
 - ii. *Le nombre d'heures effectuées par les policiers d'une autre unité;*
 - iii. *Les coûts pour ces ressources provenant d'une autre unité.*
2. *Pour la période estivale, veuillez nous indiquer le nombre de territoires de MRC à risque de bris de service. Pour chacun des territoires, veuillez nous dire :*
 - a. *Le plan mis en place pour assurer les services essentiels.*

Quant aux points 1 et 2, à la suite de nos vérifications, nous vous informons qu'aucun poste MRC n'a subi un bris de service depuis le 1^{er} janvier 2023 et aucun n'est à risque pour la période estivale. Par conséquent, nous ne détenons aucun document en lien avec votre demande (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels